

---

# Documents sauvegardés

Lundi 13 janvier 2025 à 22 h 50

1 document

---

Par Université de Pau et des Pays de l'Adour

# Sommaire

---

## Documents sauvegardés • 1 document

La République des  
Pyrénées (site web)

13 janvier 2025

### **Annulation partielle des élections à l'université de Pau : les dessous de l'affaire qui agite le campus**

Alors que Laurent Bordes, le président sortant de l'UPPA était parti pour enchaîner avec un second mandat, les élections de fin novembre ont été partiellement annulées. On lui reproche d ...

**3**

## Documents sauvegardés



© 2025 La République des Pyrénées. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 13 janvier 2025 à Université-de-Pau-et-des-Pays-de-l'Adour-UPPA à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250113-RDP-037

## Nom de la source

La République des Pyrénées (site web)

Lundi 13 janvier 2025

## Type de source

Presse • Presse Web

La République des Pyrénées (site web) • 945 mots

## Périodicité

En continu

## Couverture géographique

Régionale

## Provenance

Pau, Nouvelle-Aquitaine, France

# Annulation partielle des élections à l'université de Pau : les dessous de l'affaire qui agite le campus

Eric Bély

**A** lors que Laurent Bordes, le président sortant de l'UPPA était parti pour enchaîner avec un second mandat, les élections de fin novembre ont été partiellement annulées. On lui reproche d'avoir « porté atteinte à l'égalité entre les listes candidates ».

Depuis le début de cette année 2025, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a une nouvelle personne à sa tête. Et il ne s'agit pas du président sortant Laurent Bordes dont la liste UPPA 2028 qui le soutenait avait pourtant remporté la moitié des sièges au conseil d'administration suite aux élections des 25 et 26 novembre derniers, selon les résultats proclamés le 27 novembre.

La Rectrice de la Région académique chancelière des universités, Anne Bisagni-Faure a nommé en effet un administrateur provisoire de l'UPPA en la personne de Jean-Michel Verdier à compter...

La Rectrice de la Région académique chancelière des universités, Anne Bisagni-Faure a nommé en effet un adminis-

trateur provisoire de l'UPPA en la personne de Jean-Michel Verdier à compter du 1er janvier 2025, en attendant l'organisation de nouvelles élections pour le collège B du conseil d'administration.

Cette bourse record du Conseil européen de la recherche revient à Zoyne Pedrero-Zayas, installée à Pau depuis 2009 et dirigeante du labo palois de l'Iprem. Ses travaux sur la place prise par le mercure sont encouragés.

Car, après un recours en annulation déposé, le 29 novembre 2024, par la liste « Pour une Université Humaniste et Solidaire » (UHS) au nom de 59 requérants, auprès du tribunal administratif de Pau pour cause d'atteinte à la sincérité du scrutin, la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) a décidé d'annuler les résultats du scrutin pour ce collège qui représente les maîtres de conférences et les autres enseignants et pour lequel la liste UPPA 2028 avait obtenu la majorité à deux voix près.

Ce faible écart a pu jouer dans cette décision, de même que l'impossibilité pour une éléctrice à participer au scrutin. Mais pas que. « Le Président de l'Université, qui se présentait clairement au

soutien d'une liste et a fait campagne pour cette liste au point de l'incarner, a porté atteinte à l'égalité entre les listes candidates. À raison du rôle de garant du processus électoral du président, son comportement a été de nature à porter atteinte à l'égalité entre les candidats et à altérer la sincérité du scrutin », selon la CCOE dont les conclusions ont été rapportées par nos confrères de Sud-Ouest.

Des mails qui interpellent

On reproche également au président sortant l'envoi de messages via son adresse mail à l'ensemble des personnels au nom de la liste UPPA 2028. « Laurent Bordes a abusé de sa position de président de l'université pour communiquer à la place de la liste UPPA 2028 dont il n'est pas membre mais qui a pour projet d'assurer sa réélection en tant que président », déplore Solidaires Etudiants.e.s Pau-Béarn dans un communiqué diffusé ce lundi.

« Ce qui nous a crispés, c'est que le président a envoyé, à quelques heures du scrutin, un message du type « Cher untel..., Bien à vous, comme un message personnel avec le prénom de chacun aux 1637 électeurs de tous les corps, a in-

## Documents sauvegardés

diqué à Sud-ouest Françoise Rivière, candidate sur la liste Pour une Université Humaniste et Solidaire ». Cela avait été donc préparé parce qu'il est impossible d'envoyer un millier de messages en même temps. c'est douteux comme pratique ».

Laurent Bordes veut faire valider par le tribunal administratif la possibilité pour un président d'université sortant de faire campagne pour son projet. PYP

« La CCOE a dit qu'il n'y avait rien d'illégal dans ces messages, souligne Laurent Bordes. Ils ont été envoyés avec une adresse personnelle et pas l'adresse institutionnelle de la présidence. Ils ne contenaient pas de propos diffamants ou de dénigrement à propos des autres listes ». En revanche, il s'agissait bien d'appels à voter pour les listes qu'il avait contribué à constituer.

« Toute la difficulté de cette affaire se concentre sur le rôle que peut jouer un président d'université qui est candidat à sa succession et sur ce que l'on entend par neutralité, analyse le président sortant de l'UPPA. Quand on est candidat à sa succession, on se doit aussi de porter un projet. La question se pose à l'UPPA, mais peut aussi se poser dans d'autres universités. C'est pour cela qu'il faut trancher".

Les yeux tournés vers le tribunal

Et c'est pour cela, selon lui, que Laurent Bordes a fait appel de la décision du CCOE devant le tribunal administratif le 18 décembre. « Cette démarche n'est pas sans conséquence, tient à préciser Solidaires Etudiant.e.s Pau-Béarn. car la saisine du tribunal administratif impose un délai de deux mois avant d'obtenir une décision, suite à laquelle il faudra potentiellement procéder à de nouvelles

élections des membres du conseil d'administration puis du futur président ». Réponse avant le 19 février donc.

Le climat d'incertitude dans lequel est plongée l'UPPA depuis fin novembre va se prolonger un moment. Et la désignation d'un administrateur provisoire ne règle pas tout selon le syndicat étudiant : « Si cette solution temporaire permettra d'assurer le fonctionnement minimal de l'université, de nombreuses fonctions de l'université risquent de ne plus être assurées, par exemple l'attribution des aides financières individuelles aux étudiants. En effectuant un recours auprès du tribunal administratif, Laurent Bordes fait le choix de mettre en péril des fonctions essentielles de l'université pour son propre intérêt ».

De son côté, le président sortant souhaite aussi que la situation se clarifie le plus rapidement possible : « Un administrateur provisoire a été nommé. Mais nous avons la chance d'avoir une université portée par une véritable dynamique. Et ce n'est pas actuellement un moment positif pour l'institution".

**Cet article est paru dans La République des Pyrénées (site web)**

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/education/universite-de-pau/l-universite-de-pau-dans-le-flou-apres-l-annulation-partielle-des-elections-22814336.php>